
Observatoire des Politiques Culturelles

Rapport d'activités

(Mai 2007 – Décembre 2009)

Comité d'accompagnement
30 novembre 2011



Repères généraux relatifs à l'Observatoire des Politiques culturelles

Le contexte réglementaire de l'Observatoire

L'Observatoire des Politiques culturelles (OPC) a été créé par l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 26 avril 2001. Sur proposition du Gouvernement, le Parlement de la Communauté française a adopté, le 12 juillet 2001, un décret qui confère à l'OPC le statut d'établissement à gestion séparée, au sein du Ministère de la Communauté française. Le décret et l'arrêté du Gouvernement, ainsi que toutes les dispositions légales qui règlementent le fonctionnement et les activités de l'OPC peuvent être consultés via le site web de l'OPC : www.opc.cfwb.be

Les travaux de recherche de l'OPC sont orientés par un Comité d'accompagnement prévu par l'Arrêté du 26 avril 2001 précité.

L'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 14 juillet 2006 a institué un Conseil général des politiques culturelles, qui s'est réuni une première fois le 4 mai 2009. Cette modification de l'Arrêté fondateur est également reprise sur le site Internet de l'OPC.

L'équipe de l'OPC, placée sous la coordination de Michel Jaumain, directeur-coordonateur, a été assez bousculée sur la période 2007/2009. Ce dernier est absent pour cause de maladie depuis le 12 juillet 2008. Il est remplacé, depuis cette date, par Philippe Pepin, directeur de recherches, qui assure l'intérim fonctionnel. Michel Jaumain est décédé le 22 septembre 2009.

L'équipe de chercheurs de l'OPC est composée de :

- Roland de Bodt, codirecteur de recherches (1/2 temps)
- Philippe Dewonck, codirecteur de recherches
- Michel Guérin, codirecteur de recherches
- Jean-Patrick Masquelier, codirecteur de recherches, qui remplace Caroline Houben depuis le mois de décembre 2008.
- Philippe Pepin, codirecteur de recherches
- Aline Zajega, (1/2 temps) codirectrice de recherches, en cours de remplacement depuis août 2009.
- Rachid Braij, codirecteur de recherches.

Après une mise en léthargie de plus d'un an, le centre de ressources et de documentation, ainsi que le site web de l'OPC, ont été placés depuis le mois d'août 2007 sous la conduite de Béatrice Reynaerts, documentaliste.

COMMUNAUTE FRANCAISE
Observatoire des Politiques culturelles

Le secrétariat de l'OPC est assuré par Martine Grossé, secrétaire comptable, ainsi que Valérie Cops et Vanessa Mauroy, assistantes. Fabrice Frique, assistant, a quitté l'OPC dans le courant de l'année 2008 et n'a pas pu être remplacé.

L'OPC a reçu pour missions de :

- rassembler tous types de données et d'informations qui permettent de mieux connaître les caractéristiques socioéconomiques des domaines culturels en Communauté française de Belgique, les contenus et les modes d'accès et de participation des citoyens à la vie culturelle ;
- produire, soit à la demande du Gouvernement de la Communauté française, d'un membre de celui-ci ou du Secrétaire général du Ministère, soit d'initiative, des analyses sur toute question relative aux politiques publiques de la culture ;
- contribuer à développer les outils d'analyse et d'évaluation des politiques publiques de la culture et assurer une fonction de veille quant aux instruments développés en Communauté française, dans les autres régions du pays, au sein de l'Union européenne et sur le plan international, notamment au niveau de l'Unesco ;
- faire connaître largement les contenus de l'histoire des politiques culturelles développées en Communauté française, ainsi que les résultats des études et recherches menées dans ces domaines.

L'OPC du Ministère de la Communauté française est établi à l'Espace 27 Septembre, Boulevard Léopold II, 44 à 1080 Bruxelles (Belgique), bâtiment A, 4^{ème} étage – Tél. 00 32 (0)2 413 29 80.

Sommaire

Introduction

Mission I – *Dresser un inventaire permanent de données relatives aux politiques publiques, aux opérateurs et aux pratiques de la culture*

Mission I.1 – Chantiers de méthodologie transversale

Mission I.2 – Chantiers permanents

Mission I.3 – Chantiers non permanents

Mission II – *Produire à la demande ou d’initiative des analyses consacrées aux politiques publiques de la culture*

Mission II. – Chantiers non permanents

Mission III – *Assurer une fonction de recherche documentaire, notamment en matière d’évaluation des politiques publiques de la culture, et rendre ces ressources accessibles*

Mission III.1 – Chantiers de méthodologie transversale

Mission III.2 – Chantiers permanents

Mission III.3 – Chantiers non permanents

Mission IV – *Faire connaître l’histoire des politiques publiques de la culture en Communauté française*

Mission IV.1 – Chantier méthodologie

Mission IV.2 – Chantiers permanents

Mission IV.3 – Chantier non permanent

Introduction

Du printemps 2007 à l'hiver 2009, l'OPC a été durement affecté par une série d'évènements : le décès du Président du Comité d'accompagnement et Secrétaire général du Ministère de la Communauté française, Monsieur Henry Ingberg ; la démission, pour diverses causes, de la presque totalité des membres du Bureau de l'OPC ; l'absence de longue durée de son directeur-coordonateur, Monsieur Michel Jaumain, suivie de son décès, le 22 septembre 2009.

L'arrivée de Monsieur Delcor aux commandes du Ministère de la Communauté française a coïncidé avec une succession de mouvements dans l'environnement de l'OPC.

L'équipe s'est appuyée sur le projet de plan de travail qui avait été avalisé par le dernier Bureau de l'OPC qu'a présidé Monsieur Ingberg en septembre 2007. Ce plan de travail n'a pas pu être présenté au Comité d'accompagnement de l'OPC, en raison des multiples circonstances citées ci-dessus. Une actualisation du plan de travail de l'OPC a été réalisée par une concertation, en mai 2008, entre l'OPC et le Cabinet de Madame la Ministre Laanan. Ce plan de travail et son actualisation ont fait l'objet d'une procédure spécifique de publicité auprès du nouveau Secrétaire général entrant en fonction, ainsi qu'auprès des principaux responsables de la Direction générale de la Culture. Cette procédure s'est déroulée de juillet à décembre 2008.

Le présent rapport d'activités s'attache à rapporter les principales tâches qui ont été assurées par l'OPC durant ce laps de temps, en inscrivant ce rapport dans le canevas de l'ordonnancement des missions qui ont été assignées à l'OPC aux articles 3 et 4 de son Arrêté fondateur du 26 avril 2001.

MISSION I

*Dresser un inventaire permanent des données relatives :
aux politiques et aux matières culturelles (article 3, 1^o, a),
aux opérateurs, associations et institutions, subventionnés ou non (article 3, 1^o, b),
aux professions, aux métiers et aux emplois générés (article 3, 1^o, c)¹,
à la diffusion des biens culturels, des pratiques culturelles,
et à la participation des citoyens à la vie culturelle (article 3, 1^o, d).*

¹ Cette mission d'inventaire en matière d'emploi, de professions et de métiers a aujourd'hui été réglementée par un décret distinct du 19 octobre 2007 « relatif à l'instauration d'un cadastre de l'emploi non marchand en Communauté française » (MB 15/01/2008) et confiée, pour les secteurs culturels subventionnés par la Communauté française, au Service de la Recherche attaché au Secrétariat général du Ministère.

MISSION I.1
CHANTIERS DE METHODOLOGIE TRANSVERSALE

1. « Mimésis » - Participation de l'OPC aux travaux du groupe de travail du chantier transversal relatif à l'identification des tiers

Dès 2005, un groupe de travail est constitué de manière transversale au sein de l'Administration, pour examiner le problème d'une harmonisation des données relatives à l'identification des tiers. Ce sera le programme « Mimésis », qui fait l'objet de travaux depuis 2007.

L'OPC a participé activement aux travaux menés conjointement par la cellule ISA et l'ETNIC, aux côtés du Service de la Recherche, de la Direction générale de la Culture et d'autres directions générales ne ressortissant pas des matières de l'enseignement.

L'objet du chantier DICOS de l'OPC (voir plus loin) est l'un des projets retenu par le groupe de travail pour tester le programme Mimesis.

2. Alphabétisation – Etudes des questions méthodologiques posées en vue de la construction d'une base de données destinée à un « Etat des lieux de l'alphabétisation »

L'objectif du chantier consiste à construire une base de données regroupant des informations provenant de différentes sources et devant servir à établir, sur base annuelle, un « état des lieux de l'alphabétisation en Communauté française de Belgique », ainsi qu'à répondre, pour les opérateurs de formation, aux différentes obligations légales à l'égard de leurs différents pouvoirs subsidiaires.

La fonction spécifique de l'OPC, dans un groupe qui réunit également le Service de l'Education permanente de la Direction générale de la Culture, ainsi que l'ETNIC, était de mener à bien une étude de faisabilité visant à déterminer les conditions de mise en œuvre de la collecte et du traitement des données, des moyens et ressources à y affecter (humains, financiers, matériels et logistiques) et des différentes méthodologies à déployer aux diverses phases du processus.

Ce travail a été mené à bien en juin 2008 et a fait l'objet d'un marché public. Le soumissionnaire a déposé en conclusion un cahier des charges évaluant le coût de la mise en œuvre, de la mise à jour régulière et de la maintenance de ce dispositif. Une fiche technique a été introduite en septembre 2008 auprès des services de l'ETNIC, qui ont maintenant pris le relais du processus de construction de la base de données.

3. Programme « Dicos II » (anciennement SIO II) – Harmonisation des données d'information comptables des opérateurs culturels subventionnés

Dès 2003, la Direction générale de la Culture et l'OPC ont décidé d'ouvrir un chantier d'harmonisation des données d'information comptables des opérateurs culturels subventionnés, de manière pluriannuelle, dans le cadre d'une reconnaissance, d'une convention ou d'un contrat-programme. Cette harmonisation s'inscrit en ordre subsidiaire et complémentaire par rapport aux normes fédérales. Elle participe à terme à une meilleure lisibilité des flux économiques des secteurs culturels subventionnés et à une simplification administrative.

Sur la période 2007/2009, le rythme s'est accéléré :

- Au niveau de la conception : établissement de la liste « associations 2008 » et actualisation de la liste « associations 2009 », les plans comptables, les tableaux de présentation des comptes de bilan, les tableaux de présentation des comptes de résultat ont été régulièrement mis en ligne sur le site www.culture.be // dossiers // harmonisation des comptes annuels // associations 2008 et associations 2009.
- Au niveau du service d'aide en ligne, plus d'une centaine de réponses précises aux consultations des opérateurs culturels, à l'adresse : roland.debodt@cfwb.be
- Au niveau des concertations sectorielles, démarches de concertation à l'égard du Service des Musées et du Conseil des Musées, à l'égard du Service de la Jeunesse et de la Commission des Centres de Jeunes, à l'égard du Service de l'Education permanente et du Conseil de l'Education permanente, à l'égard du Service des Arts plastiques et des opérateurs conventionnés dans les domaines des arts plastiques, avec le Service des télévisions locales et les opérateurs de télévision locale.
- Au niveau de la réglementation, préparation de l'arrêté du Gouvernement pour les arts de la scène, suivi auprès de l'Administration et du Cabinet de la Ministre, texte et annexes adoptés par le Gouvernement le 25 septembre 2008 et publiés au Moniteur belge le 10 décembre 2008 ; préparation de l'arrêté du Gouvernement pour les télévisions locales, suivi auprès de l'Administration ; le projet a été transmis au Cabinet de la Ministre de la Culture.
- Au niveau de la concertation avec l'Etat fédéral, demandes répétées adressées au Gouvernement de la Communauté française pour obtenir une concertation avec l'Etat fédéral, la Commission des normes comptables et l'Inspection des finances, afin de clarifier certains points d'application des règles comptables adoptées dans le cadre de la loi sur les associations, associations internationales et fondations (loi du 27 juin 1921, modifiée par la loi du 2 mai 2002), notamment en ce qui concerne la forme et les délais d'adoption des budgets, ainsi que l'utilisation généralisée des comptes relatifs aux subsides et subventions : 2913, 413 et 737 ; ces démarches sont restées sans réponse.
- Au niveau de la rédaction du lexique des comptes, première rédaction des commentaires des comptes de la classe 1 (fonds social, résultat, provisions et dettes à plus d'un an) et de la classe 7 (Produits).

Les partenaires de ce chantier de longue haleine sont les instances d'avis et les opérateurs des secteurs concernés : musées, éducation permanente, télévisions locales, arts de la scène ; la Ministre de la Culture, tous les Services de la Direction générale de la Culture, le Service général de l'Audiovisuel et des Média, le Service juridique, l'Inspection des finances ; la Cour des comptes est, quant à elle, régulièrement tenue informée.

4. Programme « Dicos III » – Collecte informatique des comptes annuels des opérateurs culturels subventionnés

A partir de 2006, l'OPC a sollicité la collaboration de l'ETNIC, pour envisager la collecte, par voie informatique, des comptes annuels des opérateurs culturels subventionnés.

Ce travail s'inscrit dans la continuité du chantier précédent et a donné lieu à de nombreux travaux.

- Au niveau de la conception : collaboration étroite avec l'ETNIC pour fixer le cahier des charges d'un marché public destiné au développement d'une première application informatique pour la collecte, via les réseaux numériques (web), des tableaux des comptes annuels des opérateurs culturels subventionnés. Ouverture d'un marché public et désignation d'un développeur informatique (CITI). Réunions de concertations et de suivi, réception (décembre 2008) de la première version de cette application.
- Au niveau de la concertation interne : concertation avec le programme « Mimésis » et la cellule ISA, pour raccrocher la collecte aux programmes généraux d'identification des opérateurs et de sécurité informatique de l'Administration.
- Au niveau des concertations externes : prise de contact avec les services de la Centrale des bilans de la Banque Nationale. Examen du système de collecte et des applications XBRL et SOFISTA développés par la Centrale des bilans pour la collecte informatique des comptes annuels des sociétés et des associations. Evaluation de l'intérêt d'utiliser les technologies développées par la Centrale des bilans. Demande adressée au Gouvernement de la Communauté française d'organiser une concertation avec l'Etat fédéral et les services de la Banque Nationale, pour utiliser les technologies développées par la Centrale des bilans. Cette demande est restée sans réponse jusqu'à présent.

MISSION I.2
CHANTIERS PERMANENTS

1. Inventaire des données socioéconomiques des Arts de la scène et des Centres culturels

Ce chantier a été initié voilà dix ans par l'ancien Observatoire des Arts de la scène, actuellement intégré au sein de l'OPC. Ce chantier permanent est mené en collaboration avec le Service général des Arts de la scène de la Direction générale de la Culture.

Dans ce bref rapport sur l'état d'avancement des différents chantiers en cours d'exécution, correspondant aux divers domaines relevant des Arts de la scène et des Centres culturels, il est question de tracer deux grands axes principaux, l'un relatif au processus d'injection des données de base et l'autre à la conception, et ensuite l'exploitation proprement dite, afin d'aboutir au produit final qui est la phase de publication de rapports et d'études. Pour ce qui concerne la recherche de l'information financière et celle relative à l'activité, cette étape du processus est permanente et principale en même temps ; elle porte sur les différents domaines des arts de la scène : Danse, Théâtres pour Publics Adultes, Théâtres pour Enfance et Jeunesse, Théâtres Action, Festivals, Musiques classiques, Musiques non classiques, ainsi que des Centres culturels. Elle a pour objectif prééminent l'alimentation de la base de données constituée à cet égard, tant au niveau de l'information purement financière que de celle relative à la fréquentation et aux audiences dans les salles. A ce propos, il y a lieu de prendre en considération une tendance vers la nouvelle version d'interface qu'envisage d'implanter l'ETNIC, et qui s'intitule "Porto". Celle-ci sera constituée de manière à ce que les opérateurs eux-mêmes entreront leurs données primaires dans ladite base. Lorsque cet outil fonctionnera – mais on en est encore loin –, la mission des membres de l'OPC devrait se limiter à vérifier l'exactitude des documents comptables et d'activités, ainsi que leur conformité avec les principes comptables généraux, c'est-à-dire les opérations de validation des données arrivant sous format informatique, et non plus sous format papier, comme c'est le cas actuellement.

2. Etude sur les « pratiques culturelles » de la population belge francophone

A partir de 2005, l'OPC est enfin en mesure de dégager les moyens d'entamer une étude générale des pratiques et des consommations culturelles. Par voie de marché, un groupe interuniversitaire dépose, en mai 2006, un état des lieux qui dresse un bilan critique des données quantitatives et qualitatives existantes, ainsi qu'un commentaire synthétique des principaux modèles d'interprétation des pratiques culturelles identifiées dans la littérature scientifique. Enfin, il propose des recommandations visant à déterminer les caractéristiques d'une future enquête générale portant sur les pratiques et les consommations culturelles en Communauté française.

Par voie de marché, IPSOS a été chargé de mener l'enquête et a déposé un volumineux rapport final en septembre 2008.

Ce matériau brut fait l'objet d'une première exploitation sous la forme d'un volume double des Cahiers du CRISP, disponible dans le courant du mois de septembre 2009. Une version plus longue de l'exploitation de ces données récoltées par IPSOS est prévue sous la forme d'un livre, dont la sortie est prévue en 2011.

En vue d'affiner les observations qui peuvent être faites au départ de cette enquête, deux études sont en préparation – toujours par voie de marchés – portant, d'une part, sur une exploitation affinée des données quantitatives et, d'autre part, sur une approche dite « quali/quantitative » des publics fréquentant les institutions culturelles.

3. Evolution des dépenses culturelles de 1984 à 2007 et contribution au « Bilan Culture »

La présente analyse prolonge une démarche initiée par l'OPC dès sa création en 2001, considérant l'importance de reconstituer l'évolution des dépenses culturelles du Ministère sur une longue période. Elle a été actualisée par intégration des données relatives aux années 2006 et 2007.

Seule une version électronique de ce travail est disponible. En effet, en concertation avec le Service de la Recherche attaché au Secrétariat général et avec la Direction générale de la Culture, cette restitution chronologique des dépenses culturelles du Ministère de la Communauté française sera intégrée à d'autres analyses chiffrées au sein d'une nouvelle version de la publication ayant pour objet la totalité des flux financiers portant sur la culture et les sports, et intégrant les dépenses réalisées dans ces matières par d'autres niveaux de pouvoirs : Régions, Provinces, Communes, ... Cette publication a pour titre « Bilan Culture ».

4. Cartographie des opérateurs culturels subventionnés en Communauté française

Dès 2006, des discussions avec le Service des Centres culturels de la Direction générale de la Culture indiquaient qu'une manière de cadrer les débats autour du financement d'infrastructures publiques par le Ministère aurait tout à gagner en objectivant la localisation de ces financements sur le territoire de la Communauté française.

Après quelques tâtonnements, une percée décisive a pu être faite dans le courant 2007, permettant de constituer la matrice de la base de données. Fin 2007, la Direction générale de la Culture faisait connaître son souhait d'étendre la cartographie aux autres secteurs couverts par ses Services. Un travail de collecte des données s'installait, utilisant autant la méthode de travail élaborée au départ de celle du Service d'études de DEXIA, que de la matrice créée sur base des informations recueillies auprès de chacun des Services concernés de la Direction générale de la Culture.

Réalisée entre février 2008 et mai 2009, cette étude a pour objectif de dresser un inventaire détaillé des opérateurs subventionnés en Communauté française de Belgique et d'offrir une lecture de leur répartition géographique, par Commune, à la lumière d'indicateurs socioéconomiques pertinents. Autrement dit, il s'agit d'objectiver la localisation de l'investissement public en matière culturelle, en fonction d'une topographie socioéconomique

COMMUNAUTE FRANCAISE
Observatoire des Politiques culturelles

des Communes, établie sur base d'indicateurs tels que la densité de population, le revenu médian par habitant, le taux de chômage, le degré d'urbanisation, ou encore le niveau d'activité économique.

Disponible sur le site Internet de l'OPC, cette étude peut désormais être actualisée à la demande, en collaboration avec les Services concernés de la Direction générale de la Culture.

MISSION I.3
CHANTIERS NON PERMANENTS

1. Portrait socioéconomique consacré aux institutions conventionnées et subventionnées en Arts plastiques

Étude réalisée pour le compte de l'OPC et du Service des Arts plastiques du Ministère de la Communauté française.

Elle a pour objectif la constitution d'une base de données permettant, par institution, de réunir les informations relatives aux ressources et emplois financiers, aux activités du secteur des arts plastiques, à l'emploi (y compris le bénévolat) et à la fréquentation du public. 2006 est l'année de référence choisie pour élaborer le portrait socioéconomique de ce secteur.

2. Portrait socio-économique de la presse quotidienne imprimée

Le portrait socioéconomique de la presse quotidienne imprimée en Communauté française Wallonie-Bruxelles est en cours ; il est réalisé au sein de l'OPC. Les deux études consacrées en son temps par le Centre de recherche et d'information sociopolitiques (CRISP) en constituent le modèle méthodologique, qui doit notamment garantir la continuité des séries chronologiques. Les sujets étudiés sont notamment la structure de propriété, la dimension économique des entreprises et l'emploi qu'elles génèrent, le tirage, la diffusion et l'audience des journaux, les associations de journalistes et d'éditeurs, l'appareil légal, le Centre d'aide à la presse écrite de la Communauté française Wallonie-Bruxelles, le Conseil de l'éducation aux médias, l'aide à la presse. La période couverte s'étend sur treize années (1995-2007). Après une large collecte d'informations, la phase rédactionnelle se poursuit.

A ce stade, travaux de recherches en interne.

3. « Diffusion » dans les Centres Culturels en Communauté française de Belgique

L'idée d'une étude de la diffusion dans le réseau des Centres culturels reconnus par la Communauté française répond à des préoccupations partagées tant au niveau du secteur concerné, qu'au niveau du Service des Centres culturels de la Direction générale de la Culture et de l'OPC.

De nombreuses réunions de concertation ayant pour but pour la définition d'un cahier des charges, en collaboration avec le secteur des Centres culturels et les Services concernés de la Direction générale de la Culture, ont abouti au choix d'un prestataire de service. La mise en œuvre de l'étude porte sur la réalisation d'un état des lieux de la diffusion et du soutien à la création des « Arts vivants » dans les Centres culturels reconnus par le Ministère de la Communauté française, ainsi que d'une étude de faisabilité d'une base de données collectant ces informations. Cette base de données devra permettre d'établir à tout moment un état des

lieux de la diffusion et de la (co/)production dans les Centres culturels de la Communauté française. La première partie de cette étude dégagera un portrait général des dynamiques de diffusion dans les Centres culturels. L'étude devra aussi évaluer le coût de la mise en œuvre et de la maintenance d'une telle base de données. Elle a été attribuée par marché public en décembre 2008 et est actuellement en cours. Le rapport final est attendu pour octobre 2009.

4. Place et avenir de la librairie indépendante

L'objectif de la recherche consiste à identifier les tendances en matière de commerce en ligne et de numérisation des contenus pouvant avoir un impact sur l'activité des librairies indépendantes et d'explorer les voies permettant à celles-ci d'intégrer ces nouveaux usages dans leur pratique professionnelle.

Ce chantier a été longuement discuté et préparé avec le Conseil d'avis de la librairie, ainsi qu'avec le Service des Lettres. L'appel à la concurrence qui a suivi n'a trouvé d'écho auprès d'aucun prestataire de service. Un sondage informel auprès de prestataires potentiels, mené après la clôture de l'appel à la concurrence, semble indiquer que le travail souhaité nécessite au préalable, et au minimum, la réalisation d'une enquête auprès d'internautes, afin d'essayer de dessiner au moins les tendances en cours. Cette étape de travail étant coûteuse, le budget prévu pour cette étude se révélait insuffisant. En conséquence, le marché a été abandonné sous cette forme. Le chantier est à l'arrêt.

5. Portrait économique et financier du secteur des télévisions locales

Les douze opérateurs associatifs concernés sont encadrés par une législation et un système de subventions qui dépendent de la Communauté française, en échange de la mise en œuvre de missions de service public.

Toutefois, la survie des opérateurs est fortement liée à leur capacité de générer des recettes propres, ainsi qu'à un système de financement alternatif partiel reposant sur des recettes émanant des distributeurs.

Ce secteur peut être examiné à la lumière de la comptabilité financière, afin d'en déterminer les caractéristiques sectorielles et, par la mise en lumière de ratios, il est possible de dégager des tendances indiquant ses fragilités et la manière utilisée par chaque opérateur pour dépasser ou au moins neutraliser ces fragilités.

En trois phases, ce travail porte désormais sur une série chronologique incluant les années 1998 à 2007.

Ce travail a été concerté avec le Service général de l'Audiovisuel et des Multimédias (SGAM) du Ministère de la Communauté française. Le Conseil supérieur de l'Audiovisuel s'en est largement inspiré dans une publication récente de 2009.

6. Portrait sectoriel des musées

La première enquête sectorielle menée par l'OPC, en collaboration avec le Service du Patrimoine culturel du Ministère de la Communauté française, date de 2004 et porte sur les années de référence 2002 et 2003. Malencontreusement, le réseau muséal européen EGMUS décidait de mener lui aussi une enquête, se basant sur l'année de référence 2004. Le rapport belge « Statistiques muséales 2004 » de la Belgique reprenait les données des deux enquêtes.

La volonté du réseau EGMUS étant de mener une enquête générale tous les deux ans, les partenaires belges se réunissaient autour du label bEGMUS et regroupaient, sous la coordination du Service d'information scientifique et technique (SIST) du SPF de la Politique scientifique, l'Observatoire du public des établissements scientifiques fédéraux, le Vlaams steunpunt voor cultureel erfgoed, le Conseil bruxellois des musées et l'OPC, agissant en concertation avec le Service du Patrimoine culturel du Ministère de la Communauté française.

Ce rapport a porté sur l'année de référence 2006 et est disponible en deux versions. En effet, l'OPC réalisait une analyse des données concernant la seule Communauté française (hors musées fédéraux situés à Bruxelles). Puis, avec quelques mois de retard, le SIST publiait le rapport belge « Statistiques des musées 2006 », reprenant l'ensemble des musées situés en Belgique et ayant répondu à l'enquête, l'analyse étant produite par l'Observatoire des publics mentionné ci-dessus.

Théoriquement, le groupe bEGMUS devrait être en train de terminer la récolte des données 2008 d'une troisième vague d'enquête. Mais cette enquête n'a pas eu lieu. Deux grandes explications ont été avancées. Au plan international, il semble que le groupe porteur du réseau EGMUS éprouve les pires difficultés à homogénéiser les données recueillies dans les nombreux pays européens partenaires et préfère renvoyer à plus tard une prochaine enquête sur base, probablement, d'une nouvelle approche du questionnaire dans une version plus standardisée. Au plan belge, les néerlandophones ont décliné l'invitation à participer malgré tout à une enquête en Belgique et portant sur les données de 2008. Il semble que l'élément déterminant soit le fait que la Flandre ait dégagé une typologie des musées et institutions muséales assez différente de la typologie internationale élaborée par l'UNESCO. Le partenaire flamand éprouverait de grandes difficultés à reclasser a posteriori « ses » musées dans la classification UNESCO retenue en Belgique par les établissements scientifiques fédéraux et par la Communauté française.

Parallèlement à ce constat, une concertation informelle associe l'OPC, pour la Communauté française, avec l'accord de principe du Service général du Patrimoine culturel et des Arts plastiques, l'Observatoire du Tourisme wallon et l'association « Musées et Société en Wallonie » à un projet que l'on pourrait qualifier « d'Observatoire virtuel des musées ». L'objectif de celui-ci serait de mutualiser les efforts, en demandant, de façon coordonnée, des informations aux musées, en les associant à cette démarche permanente de récolte, afin de disposer d'une base de données accessible aux recherches des partenaires autorisés par un accord dont les traits devraient encore être dessinés.

Cette démarche suppose un accord de coopération entre Région et Communauté, bien dans l'esprit des Déclarations de politique générale de ces deux niveaux de pouvoir. Au stade actuel, tout est encore à construire dans cette démarche, y compris la manière d'associer la

Région bruxelloise, la COCOF et le Conseil bruxellois des musées. Il s'agit d'un chantier qui s'ouvre, même s'il s'inscrit clairement dans la lignée des travaux cités précédemment.

7. Portrait sectoriel des Sociétés et Cercles d'histoire et d'archéologie

Ce portrait sectoriel résulte d'une réflexion menée avec le Service du Patrimoine culturel. L'application du décret du 17 juillet 2002, relatif à la reconnaissance et au subventionnement des musées, a révélé un hiatus existant entre une série de Cercles propriétaires de collections, œuvrant la plupart du temps sur base bénévole, n'entrant pas dans les critères formatés de reconnaissance du nouveau décret, mais dont le patrimoine était mis en danger par le fait que le décret ne peut pas les prendre en considération.

Cette étude poursuit deux objectifs concomitants. D'une part, dévoiler, révéler un secteur hétérogène d'activités liées au patrimoine culturel dont seul un nombre restreint est connu des autorités publiques, et, d'autre part, réaliser un inventaire raisonné des opérateurs de ce secteur, en vue d'en dresser une typologie.

Ultérieurement, le Service général du Patrimoine culturel et des Arts plastiques pourra se saisir des résultats de ce travail, en vue de réfléchir à une réglementation ad hoc qui puisse reconnaître et rencontrer les principaux problèmes vécus par ce secteur méconnu de la préservation du patrimoine culturel.

MISSION II

*Produire à la demande du Gouvernement de la Communauté française,
d'un membre de celui-ci ou d'initiative, des analyses sur toute question relative
aux politiques publiques de la culture*

MISSION II.
CHANTIERS NON PERMANENTS

1. Soutien public et privé à la culture par d'autres voies et moyens que la subvention publique directe

Projet de recherche qui consistant à explorer, pour la Communauté française de Belgique, des mesures de financement alternatives pour la culture, par d'autres voies et moyens que la subvention publique directe.

Une première réalisation s'est concrétisée par la recherche exploratoire de mesures prises dans d'autres pays que la Belgique. Une étude réalisée par le CIFOP (Centre interuniversitaire de la formation permanente), à l'initiative de l'OPC a concrétisé une première phase. Elle doit jeter les bases d'une analyse approfondie des ces dispositifs alternatifs en élaborerant des scénarios de financement pour la Communauté française.

2. Ouvrage et colloque international au Québec, sur « Les tendances et défis des politiques culturelles dans les pays occidentaux » (7/8 mai 2008)

L'OPC a été sollicité par deux personnalités québécoises, l'une travaillant à la Chaire Fernand-Dumont sur la culture à l'INRS-UCS, et l'autre, au Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec, en vue de participer à un ouvrage et à un colloque international portant sur les tendances et les défis des politiques culturelles dans les pays occidentaux.

A cette fin, l'OPC a mis sur pied un groupe de travail, en collaboration avec la Direction générale de la Culture et avec le Service général de l'Audiovisuel et des Multimédias. Les premiers travaux d'écriture ont amené ce groupe à s'adjoindre un expert, afin de donner à la rédaction des textes demandés une tournure plus académique, tout en respectant le travail de réflexion du groupe précité. Monsieur Jean-Louis Genard a représenté l'OPC lors de ce colloque, où il est intervenu pour compte de l'OPC. Il a rédigé un texte de synthèse intitulé : « *Les politiques culturelles en Communauté française de Belgique : fondements, enjeux et défis* ».

3. Participations à des journées d'études ou de formation nationales et internationales

Au fil du temps, l'OPC a été invité à participer ou à assister à des rencontres nationales ou internationales consacrées aux politiques publiques de la culture ou aux matières culturelles.

Dernièrement, l'OPC, à titre d'exemple, a participé au Colloque international sur le développement culturel des territoires (Nîmes-France) en avril 2008, et au Colloque international organisé par l'Observatoire des Politiques culturelles de Grenoble en mai 2009, sur le thème : « Culture, territoires et société en Europe : les politiques culturelles en question ».

4. Article sur les publics de musées

L'OPC a désormais engrangé un nombre important d'informations portant sur le monde des musées en Communauté française. Un article de synthèse en cours de rédaction a pour ambition de rassembler les informations recueillies au départ de divers travaux : l'enquête de 2004 sur les musées, l'enquête menée dans le cadre d'EGMUS, l'enquête portant sur les pratiques culturelles, une étude portant sur la notoriété, l'image et le profil des visiteurs des musées fédéraux à Bruxelles auprès de la population belge, etc.

MISSION III

*Assurer une fonction de veille documentaire relative :
aux politiques publiques de la culture et aux pratiques culturelles (article 3, 1° et 2°)
et plus particulièrement aux outils d'évaluation des politiques culturelles
et aux outils d'aide à la décision en Communauté française (article 3, 5°).*

MISSION III.1 CHANTIERS DE METHODOLOGIE TRANSVERSALE

1. Note méthodologique sur l'évaluation des politiques publiques

La question de l'évaluation des politiques publiques fait l'objet, d'une part, d'une veille documentaire régulière, répertoriant et accumulant des travaux de référence internationaux sur les méthodologies d'évaluation appliquées aux secteurs de la culture, mais également d'une réflexion, en interne, sur les modalités de mise en œuvre de l'évaluation appliquée aux politiques culturelles en général ou à certaines parties de leur mise en œuvre.

A cet effet, un certain nombre de décrets prévoient l'intervention de l'OPC dans le pilotage de l'évaluation. C'est notamment le cas du décret du 17 juillet 2003, relatif au soutien de l'action associative dans le champ de l'éducation permanente, du décret relatif à la promotion des activités culturelles dans l'enseignement du 12 mai 2004, et du décret du 26 mars 2009 fixant les conditions d'agrément et d'octroi de subventions aux organisations de jeunesse (identifier et analyser les pratiques de participation des jeunes à l'œuvre au sein des Organisations de jeunesse, notamment celles décrites au sein des plans quadriennaux, en vue de créer de l'expertise collective sur ce sujet).

A la suite de l'évaluation du secteur des organisations de jeunesse², en novembre 2006, l'OPC a entamé une réflexion sur les modalités et limites de la mise en œuvre d'une évaluation des politiques culturelles. Cette réflexion (note interne) est notamment utilisée aujourd'hui pour définir le référentiel qui servira à l'évaluation du décret relatif au soutien à la vie associative et à la formulation du cahier des charges.

2. Participation à des travaux internationaux consacrés à la méthodologie de l'évaluation des politiques publiques de la culture

L'OPC bénéficie d'une reconnaissance progressive au sein du monde des organismes qui, en Europe, s'intéressent aux statistiques culturelles et à l'évaluation des politiques. Bien que les budgets de l'OPC ne permettent pas toujours de suivre avec régularité tous les séminaires de travail qui se déroulent en Europe, l'OPC a toutefois essayé de garder le contact avec les principales initiatives menées en Europe. Cet effort s'est traduit par la participation à une candidature collective à un Programme de la Commission européenne, sous l'impulsion du groupe de travail d'ENTCACT, « Cultural Observatories and Cultural Information and Knowledge ». Cette candidature s'est retrouvée dans la « short list », mais n'a pas été retenue. Le groupe de travail s'interroge sur l'opportunité de rentrer une nouvelle candidature, centrée

2

http://www.opc.cfwb/fileadmin/sites/opc/upload/opc_super_editor/opc_editor/documents/pdf/Synthese_oeaj.pdf

elle aussi sur l'élaboration d'outils d'évaluation des politiques publiques de la culture dans les Etats européens.

L'OPC s'est inscrit de façon proactive dans le groupe de travail précité en étant l'institution hôte de son premier séminaire qui s'est tenu au Ministère de la Communauté française le 18 février 2009, en marge d'une importante réunion de la Commission européenne. Cette concomitance a d'ailleurs permis à un certain nombre de fonctionnaires européens de venir présenter des travaux et projets de la Commission, ou, plus simplement, de participer aux travaux du séminaire.

L'OPC a également participé en avril 2009 au séminaire d'ENCACT : « Can we build creative cities and regions ? »

Par ailleurs, à l'invitation de l'Université de Barcelone et de la Fondation Caixa de Catalunya, l'OPC a participé aux travaux d'une équipe réunissant économistes, statisticiens et sociologues catalans et internationaux, en vue d'élaborer et de tester la mise au point d'un indice agrégé de développement culturel territorial (décembre 2008 et février 2009). Ces deux séminaires doivent se poursuivre pour finaliser un modèle susceptible d'être transféré à l'échelle régionale.

MISSION III.2 CHANTIERS PERMANENTS

1. Acquisition, classement, indexation et conservation de ressources documentaires consacrées aux politiques publiques, aux pratiques et aux secteurs de la culture

L'OPC dispose d'un centre de ressources et de documentation utile à ses travaux de recherche, mais également ouvert aux chercheurs et aux étudiants. Le centre a notablement réduit ses travaux, entre 2005 et août 2007, en raison de problèmes de santé de son responsable ; celui-ci a dû quitter son emploi en 2005 et a été remplacé le 1^{er} août 2007.

Une modification du personnel a permis une réorganisation physique des publications, un changement de version du logiciel de traitement des données, et la réinstallation de la base de données documentaires. Il a aussi fallu opérer la récupération de certaines données perdues, rétablir la mise en réseau de la base de données et ajouter des possibilités de recherches sur certains champs. Sont désormais effectués : la mise à jour régulière de la base de données documentaires, consultable via le site web de l'OPC, la recherche d'informations bibliographiques, de documents primaires, de textes légaux, de données statistiques et de ressources Internet, tant sur le plan belge qu'international, l'acquisition de livres, de périodiques, le téléchargement de rapports, de textes législatifs, d'articles, le dépouillement de la presse quotidienne, de périodiques, la constitution de dossiers par des recherches bibliographiques et documentaires à destination des chercheurs de l'OPC, ainsi que pour des étudiants et des chercheurs extérieurs, belges et étrangers. La recherche systématique de collections d'ouvrages, qui peuvent enrichir les collections du centre de documentation, fait également partie des tâches récurrentes de l'OPC.

2. Veille documentaire sur certaines thématiques particulières

Il est très vite apparu nécessaire de constituer des dossiers d'information régulièrement actualisés portant sur des questions qui évoluent de manière particulière ou qui constituent une documentation de base dans le cadre des professions ou des politiques publiques.

Les dossiers documentaires thématiques régulièrement actualisés portent notamment sur la loi sur les associations sans but lucratif, le statut de l'artiste, le droit d'auteur et les droits voisins, le droit comptable, le statut fiscal des associations et des fondations, la démocratie culturelle, etc.

Chaque dossier comporte non seulement des articles de presse, mais bénéficie également d'une politique d'acquisition systématique d'ouvrages de référence sur ces thèmes.

Ces travaux documentaires réalisés en interne sont utilisés par l'équipe de recherche de l'OPC mais sont également accessibles aux visiteurs du centre de documentation.

3. Accessibilité des ressources documentaires de l'OPC

Le centre de documentation est avant tout destiné aux chercheurs de l'OPC.

Le centre accueille également, sur rendez-vous, des étudiants, des enseignants, des chercheurs extérieurs; il répond aussi par courriel aux questions posées par ces derniers. Des stagiaires sont également régulièrement acceptés et contribuent aux travaux du centre de documentation.

En 2008, dans le cadre de l'intégration du site Internet de l'OPC au nouveau portail de la Communauté française, de nombreuses réflexions ont eu lieu, portant tant sur le contenu que sur la présentation du site. Le nouveau site est en ligne depuis début 2009 et bénéficie d'améliorations, tant au niveau graphique qu'au niveau du contenu. Il permet, entre autres, la consultation et la recherche, via la base de données en ligne, du fonds documentaire constitué de plus de 3000 publications.

MISSION III.3

CHANTIERS NON PERMANENTS

1. Evaluation du secteur des centres de jeunes et construction d'un référentiel d'évaluation

En 2007, Madame la Ministre de la Culture a souhaité que l'OPC soit associé aux démarches d'évaluation du secteur des centres de jeunes, selon des aspects prioritaires et des modalités définies. Les premiers travaux devaient démarrer en 2008.

Par ailleurs, de manière à procéder tous les cinq ans à l'évaluation globale du secteur (prescription décréte), l'OPC et l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse (OEJAJ) travaillaient déjà sur un référentiel d'évaluation qui devait servir aux évaluations suivantes. Ce référentiel prévoyait les informations à rassembler, les méthodologies à développer et les procédures à mettre en œuvre pour réaliser cette évaluation. Cette partie du travail devait être conduite par l'OPC.

Ce partenariat des deux Observatoires s'est fait en concertation avec le Service de la Jeunesse de la Direction générale de la Culture.

Les changements survenus au cours de l'année 2008 dans la composition du Gouvernement de la Communauté française et le transfert des compétences « jeunesse » à Monsieur le Ministre Tarabella ont postposé le démarrage de ces travaux. Les réunions préparatoires au Cabinet de Madame la Ministre Laanan n'ont pas été poursuivies.

Dans le cadre de la préparation de ces travaux, un membre de l'OPC a participé au colloque « Jeunes et Culture », qui s'est déroulé à Bruxelles, au théâtre « Le Public ».

2. Recherche documentaire consacrée aux programmes culturels des formations politiques démocratiques de 1965 à 2009

L'OPC avait réalisé un important travail de décryptage des « Déclaration de politique communautaire » (DPC), depuis les origines de la Communauté française comme institution. Poursuivre ce travail en l'actualisant par intégration des données relatives aux élections de 2009 paraissait s'imposer, afin de poursuivre la série. Par ailleurs existait au sein de l'OPC, le souhait d'enrichir ce fonds documentaire historique, en consacrant un volet du travail aux programmes culturels des partis politiques.

L'OPC a pu accueillir un stagiaire de l'ULB terminant un master en gestion culturelle, qui a mené une première collecte et réalisé un inventaire des données disponibles qui concernent les politiques culturelles, au sein des différents programmes électoraux des quatre grandes formations démocratiques francophones de 1965 à nos jours.

MISSION IV

*Travaux de recherches relatifs
à l'histoire des politiques publiques de la culture
en Communauté française (article 4)*

MISSION IV.1
CHANTIER METHODOLOGIE

Approche expérimentale des problèmes méthodologiques liés à l'établissement d'une chronologie

Afin d'avancer dans l'étude des problèmes concrets posés par l'établissement d'une chronologie des politiques publiques de la culture, l'OPC a entrepris des travaux de collationnement de données hybrides.

Durant la période 2007/2009, l'OPC a réalisé en interne une base de données sous format Excel, permettant l'encodage de données relevant de diverses réalités. Ont déjà fait l'objet de cette préoccupation : la recherche, la collecte et l'encodage dans cette base de près de 3.000 informations historiques à destination de cette chronologie des politiques publiques de la culture.

MISSION IV.2
CHANTIERS PERMANENTS

1. « Acteurs, organisations et systèmes des politiques publiques de la culture en Communauté française. Une approche historique et critique de 1965 à 2015 »

Ce chantier, initialement intitulé « Encyclopédie des politiques publiques de la culture en Communauté française de Belgique », a été proposé dans les perspectives de travail 2007-2009 de l'OPC. Il répondait à une demande du Cabinet de Madame la Ministre de la Culture, ainsi qu'à l'une des missions attribuées à l'OPC par son arrêté fondateur : construire et rendre accessibles les éléments d'histoire des politiques publiques de la culture (arrêté du 26 avril 2001, article 4).

Après un premier examen méthodologique plus approfondi, le chantier a été reformulé de manière à la fois plus précise et plus opérationnelle au niveau de ses objectifs, de son périmètre et de ses méthodes de travail. Il a été dénommé : « Acteurs, organisations et systèmes des politiques publiques de la culture en Communauté française. Une approche historique et critique de 1965 à 2015 ». De ce fait, le chantier rencontre également une autre mission fondatrice de l'OPC : réaliser un inventaire permanent des acteurs, des organisations et des politiques publiques de la culture (article 3 du même arrêté). Limité à la période qui va de 1965 à 2015, c'est-à-dire les cinquante premières années du Ministère de la culture française, le chantier consiste à récolter, traiter et rendre accessibles, par plusieurs voies :

1. des données historiques portant sur des personnes physiques (ministres, chefs de cabinet, hauts fonctionnaires, directeurs de services, responsables d'institutions ou d'organisations subventionnées, mandataires politiques, présidents et membres des instances d'avis, journalistes, pédagogues, chercheurs et écrivains en ces matières, ...)
2. des données historiques portant sur des organisations - que nous appelons aujourd'hui "les opérateurs" - impliquées ou concernées par les politiques publiques de la culture (autant les gouvernements, les cabinets ministériels, les services de l'administration, que les institutions culturelles et les associations culturelles subventionnées ou les entreprises culturelles, ...)
3. des données historiques et critiques portant sur les politiques culturelles elles-mêmes. Il s'agit donc autant de personnalités, d'opérateurs et de politiques dont l'action paraît significative et structurante, au sein de l'espace francophone Bruxelles-Wallonie, que de ceux qui représentent et animent l'action et le rayonnement culturels de la Communauté française, sur un plan international ;
4. des données bibliographiques relatives aux publications écrites par des acteurs, opérateurs, politiques, ... ou dont ceux-ci en sont le sujet, des données relatives à des images, sons, vidéos, ... liées à ces différents supports multimédias.

En ce qui concerne les trois bases de données historiques « acteurs », « organisations » et « politiques publiques de la culture », des premières hypothèses de travail pour la conception et la définition de la structure des bases de données et des différents champs, de leur description et de leurs propriétés, ont été effectuées.

Afin d'éviter une démultiplication des systèmes d'information numériques pour le même type de données, des contacts ont été pris pour coordonner ces travaux avec les lexiques en construction, pour les grands chantiers de l'Administration, tels que, par exemple, « Mimésis » ou le « cadastre emploi ».

D'autres contacts se sont concrétisés avec les différents « centres d'archives » des partis démocratiques, permettant un début d'inventaire et de collecte des sources de données historiques.

En ce qui concerne la quatrième base « multimédias », qui contiendra entre autres une collection d'interviews filmées de personnalités ressources dans les politiques publiques de la culture, après conception et hypothèses de travail pour la réalisation de ces entretiens, de nombreuses personnes ont été rencontrées afin de mettre en œuvre une première interview « test », avec comme personne témoin, Monsieur Georges-Henri Dumont.

Une recherche de logiciels multimédias, capables de traiter les données des quatre bases de données et susceptibles d'en permettre une exploitation sur le site Internet de l'OPC, a été menée et un lancement de marché public est prévu.

Enfin, après conception et hypothèses de travail, un comité de pilotage « ad hoc » de ce chantier historique se met en place. Il sera composé, dans un premier temps, de personnes internes à l'administration et, dans un deuxième temps, sera élargi à des experts extérieurs.

Ce chantier de longue haleine associe les efforts de nombreux partenaires de l'OPC : la Direction générale de la Culture, l'Inspection générale de la Culture, le chef de mission de la Gestion des Archives du Ministère, la Direction de l'Egalité des Chances, la Délégation générale à la Préservation et à l'Exploitation des Patrimoines (PEP's), la Cinémathèque, le Service général de l'Audiovisuel et des Multimédias, le Centre de Documentation administrative, la cellule ISA du Secrétariat général du Ministère, ainsi que l'ETNIC.

2. Numérisation de ressources documentaires devenues rares ou fragiles

Afin de rendre un accès régulier et aisé à des documents historiques devenus rares ou fragiles, l'OPC a entrepris un programme de numérisation de publications.

Le Service PEP's (Préservation et Exploitation des Patrimoines) a proposé de se charger du scannage des documents sélectionnés par l'OPC. Les premiers ouvrages numérisés, reçus en avril 2009, - « Les Centres culturels » de Vincent de Coorebyter et le « Plan quinquennal de politique culturelle », sous la direction de Pierre Wigny - sont mis en ligne sur le site web de l'OPC et accessibles à tous. D'autres documents essentiels sont sélectionnés dans les ressources documentaires de l'OPC, de son équipe de recherches, voire d'autres chercheurs sympathisants de la démarche de numérisation.

MISSION IV.3
CHANTIER NON PERMANENT

**Finalisation de travaux de la chronologie des Ministres de la Culture en
Communauté française de Belgique**

L'approche de l'histoire des politiques culturelles est complexe, notamment parce qu'elle est traversée par l'histoire des réformes institutionnelles de notre pays. Cette complexité a déjà été abordée par plusieurs biais, qu'il s'agisse des « séries chronologiques » des dépenses culturelles de la Communauté française, du répertoire des observations relatives à la culture dans les « Déclaration de politique communautaire » (DPC), depuis les origines de la Communauté française en tant qu'institution, ou encore de la cartographie des investissements en matière de culture et en Communauté française.

La poursuite de ce travail d'inventaire et de mémoire s'est réalisée par quatre listes qui ont été établies de sorte à éclairer chacune le chemin parcouru de 1958 à 2004 : une liste des ministres de la Culture, une liste des ministres de l'Enseignement artistique, la composition des gouvernements de la Communauté française et les arrêtés de nomination et de répartition des compétences y afférents. Pour l'ensemble des documents, l'accent a été mis sur une reconstitution chronologique la plus exacte possible, malgré des données historiques parfois insuffisantes. Ont également été respectés les titres exacts conférés aux fonctions ministérielles. Les données recueillies dans le cadre de ces premiers travaux sur l'histoire des politiques culturelles seront intégrées aux bases de données conçues et utilisées dans le chantier « Acteurs, organisations et systèmes des politiques publiques de la culture en Communauté française ». Les quatre documents sont accessibles sur le site de l'OPC.

Pour ce travail spécifique, l'OPC a pu bénéficier des collaborations du Centre de Documentation administrative (CDA) du Ministère de la Communauté française, du Service des Archives du Parlement de la Communauté française, ainsi que du Centre de recherche et d'information sociopolitiques (CRISP).